

Tunisie-Italie

Convention de coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur

Une convention cadre de coopération a été signée, hier, entre le président de l'Université virtuelle de Tunis (UVT), le professeur Houcine Chebli, et le professeur Maria Amata Garito, recteur de l'Université Telematica Internazionale Uninettuno (UTIU), en présence de M. Lazhar Bououni, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de la Technologie, et du représentant de l'ambassadeur d'Italie à Tunis.

En signant cette convention, les deux parties entendent ainsi favoriser l'échange d'expériences et de savoir-faire entre les universités italiennes et tunisiennes, notamment dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). C'est suite à une visite effectuée, en février dernier, à l'université italienne Telematica Internazionale où il a eu l'occasion d'analyser le modèle didactique à distance que le ministre a formulé le souhait de collaborer avec l'université italienne pour atteindre un des objectifs du ministère de l'Enseignement supérieur, à savoir mettre en ligne 20% des cours universitaires, tout en s'ouvrant sur les autres cultures.

Les deux parties se sont convenues sur plusieurs points qui constituent les axes principaux de la convention. Les étudiants inscrits à l'UVT et qui suivent les cours et les modules mis en ligne par l'université virtuelle dans plusieurs filières pourront également accéder aux programmes d'enseignement et aux formations dispensées et mis en ligne par l'université italienne spécialisée dans l'élaboration et la mise en ligne de cours universitaires. Il en est de même pour les étudiants inscrits à l'UTIU qui peuvent accéder à une partie ou à l'ensemble des cursus de formation de l'UVT. S'agissant des programmes italiens, si ces derniers sont conformes aux programmes tunisiens, l'étudiant pourra obtenir, en fin de cursus, un diplôme qui sera décerné après habilitation du conseil des universités et qui sera, ainsi, reconnu en Italie et en Europe, lui ouvrant les portes du marché du travail mondial.

Pour pouvoir suivre les cours de l'université italienne, le candidat devra procéder à une double inscription, en s'inscrivant, d'une part, sur le site de l'UVT <http://www.uvt.rnu.tn> et, d'autre part, sur celui de l'UTIU hébergé sous l'adresse suivante <http://www.uninettunouniversity.net>. "Les cours mis en ligne par les deux universités sont en arabe, en français et en anglais. Ils sont élaborés par des équipes mixtes constituées d'enseignants italiens et tunisiens. Il s'agit de cours en ingénierie informatique, en droit et en économie destinés aux niveaux licence et mastère. Ce partenariat nous offre, par ailleurs, l'occasion de consolider notre maîtrise des nouvelles technologies", a souligné le recteur de l'UVT. L'UTIU assistera l'UVT dans la mise en place de l'infrastructure nécessaire pour la diffusion et la réception des cours. Outre l'utilisation d'Internet haut débit, ces cours seront diffusés également via satellite et les réseaux télématiques. Pour le bon déroulement des séances, l'UVT installera des petits pôles technologiques au sein des universités tunisiennes qui seront dotés du matériel didactique adéquat et qui serviront aussi de salles d'examen.

Il y a lieu de souligner que l'UVT et l'UTIU prévoient pour l'avenir de développer des projets et des programmes d'enseignement commun qui peuvent donner lieu à une bidualité. Une commission mixte composée de professeurs tunisiens et italiens devra concevoir les programmes d'études, identifier les contenus de ces programmes et sélectionner les professeurs européens et tunisiens qui participeront à leur élaboration.

I. HAOUARI